L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 4 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUBOUR.
E. DUVERGER. S. MASSY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 4 FEVRIER.

BULLETIN EUROPEEN.

Nos journaux européens apportés par le *Niagara* nous ont été transmis hier par la malle. Ils vont jusqu'au 7 pour Londres et Liverpool, et jusqu'au 5 pour le continent. Deux lettres de notre correspondant parisien nous sont également parvenues : on les trouvera plus loin.

En fait de nouvelles, dit un journal de Paris, nous en sommes absolument réduits aux bruits qui circulent dans le public, et dont le plus important est celui du refus de l'empereur de Russie d'accéder aux nouvelles propositions de la conférence de Vienne. On comprendra, dit la *Presse*, que nous ne puissions pas plus garantir ce bruit, déjà accueilli par plusieurs journaux, que celui de la mobilisation de toute l'armée russe, annoncée par les feuilles de Berlin, et que la *Patrie* a trouvé spirituel de contester et de confirmer dans un seul et même numéro. Le jeu de l'empereur de Russie est de chercher à intimider la France et la Grande-Bretagne pour les faire sinon reculer, du moins mollir dans l'appui que prêtent à la Turquie ces deux grandes puissances. Ainsi peuvent s'expliquer les nouvelles mises en circulation par les gazettes de Prusse :—Mobilisation de toutes les forces de la Russie et interruption de tous les grands travaux d'utilité publique, etc. Fausses ou vraies, on doit également se défier de ces nouvelles. S'il est vrai que l'empereur Nicolas se prépare à la guerre, s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, mais ce que nous persistons à refuser de croire, qu'il soit atteint de l'aliénation mentale qui a frappé, au même âge, plusieurs membres de sa famille, ni l'Angleterre ni la France n'auront besoin de mobiliser toutes leurs forces et de suspendre tous leurs travaux pour obliger les Russes à déguerpir vitement des Principautés, et à rester piteusement blottis dans leurs ports de Sebastopol et de Cronstadt. Il suffira de profiter de la saison d'hiver pour transporter et débarquer 50,000 hommes de troupes anglaises et françaises en Bessarabie, en Moldavie et en Valachie, lesquelles, au printemps prochain, seraient toutes prêtes à entrer en campagne. Si tout le tapage que fait l'empereur Nicolas n'est qu'un vain bruit, deux grandes puissances telles que l'Angleterre et la France, disposant d'aussi grandes ressources en crédit, en argent, en armes, en navires et en hommes admirablement disciplinés, parfaitement commandés, ne doivent y prêter l'oreille. La guerre contre la Russie n'est point à redouter. Ce qu'il faut souhaiter uniquement, c'est que le nœud qui étrangle l'Europe depuis dix mois soit dénoué ou tranché sans retard. Plus d'hésitations! c'est le cri poussé par tous les intérêts, même par les plus timorés.

La *Patrie* cite une correspondance particulière de Christiania du 21, d'après laquelle trois officiers russes venaient d'arriver dans cette ville, chargés d'une mission particulière. Ils allaient, dit-elle, visiter les différents ports de la Norwège, ce qui pourrait venir à l'appui de ce qu'a dit un journal au sujet de la mission d'un envoyé russe à Stockholm.

Le même journal assure, en réponse à un article du *Times* que les journaux français ont été autorisés de reproduire, que les nouvelles d'Angleterre continuent à être excellentes, que jamais l'alliance avec la France n'a été plus complète, plus intime, et que la nation entière comprend l'importance et la loyauté de la politique française, qui agit dans l'intérêt de l'Europe entière, qu'une puissance ambitieuse voudrait bouleverser à son profit.

On lit dans le *Siècle* :

Aujourd'hui, il est impossible de dissimuler la gravité des circonstances. Tout le monde sait que l'empereur de la Russie n'accepte ni conférences ni arbitrage, sa politique ne prend plus la peine de dissimuler, il agit, et les hommes croyant à la continuation de la paix, ont contre eux la réalité des faits. [illegible]

Nous sommes désignés très souvent par nos adversaires comme le parti de la guerre. C'est une illusion. Seulement, lorsque tant d'yeux se fermaient à la lumière, nous avons eu le bon sens de prédire qu'après les actes de violence du czar, il ne lui était pas probable, possible, qu'il fût honorable, il n'était pas davantage d'une occupation des provinces danubiennes [illegible]. Tout ce qui est arrivé, nous l'avions prévu [illegible]. Le czar ne se dirait-il pas, dans le prétendu bombardement de Sinope? [illegible]

Ce n'est pas, certes, le moment de récriminer. Mais que de malheurs auraient été évités si nos conseils avaient été suivis! Le czar ne se fût pas avancé que par suite de l'hésitation qu'il a vue dans les gouvernements de l'Occident. Que les gouvernements de France et d'Angleterre prennent l'attitude qui leur convient, qu'ils fassent savoir à l'empereur de Russie que s'il ont fait tant de concessions à la conservation de la paix, ils sont maintenant résolus à prendre une éclatante revanche de [illegible], de tous les actes de barbarie du gouvernement et des armées moscovites. [illegible]

[illegible] qu'en plein dix-neuvième siècle [illegible] l'empire turc [illegible] des bords du Danube [illegible] gens qui se disent sérieux [illegible] Europe [illegible] l'Europe sont en question.

Il n'est pas plus donné à la Turquie, appuyée par les forces de l'Occident, de céder aujourd'hui, qu'il n'est loisible à la Russie de [illegible] congrès européen [illegible] traités qui avaient presque asservi l'empire [illegible] Catherine et de Pierre le Grand.

La situation nous semble donc des plus tendues. Nous serons dans cette nouvelle phase du drame d'Orient ce que nous avons été dès le commencement ; dévoués avant tout à notre pays, à ses intérêts permanents, nous nous montrerons soucieux de toutes les mesquines combinaisons de parti ; nous ne penserons qu'à la France, à sa gloire et à son influence dans le monde.

Un correspondant de Constantinople écrit au *Daily News* :

« Une semaine après la Note adressée par Reschid Pacha aux ambassadeurs, et par laquelle, en leur communiquant la nouvelle du désastre de Sinope, il demandait l'entrée des flottes dans la mer Noire, lord Stratford de Redcliffe et M. Baraguey-d'Hilliers se sont rendus au palais de l'ambassade de France, à Péra, et après une conférence de quelques heures ont arrêté les termes de leur réponse. Je vous en transmets le texte authentique que je tiens de bonne source.

« Je viens accuser réception de la Note de Votre Excellence, en date du 4 décembre. J'ai appris par elle qu'une division de la flotte russe qui croisait depuis quelques jours dans le voisinage de Sinope était entrée dans ce port le 30 novembre, et avait attaqué les navires turcs qui y étaient mouillés. J'ai depuis été instruit des résultats du combat que je déplore profondément, en même temps que j'honore le noble dévouement et le patriotisme de ceux qui y ont succombé dans un combat inégal.

« Je suis cependant obligé, en ce qui me concerne, de décliner toute responsabilité dans ce désastre. Votre Excellence me rendra la justice de reconnaître que chaque fois que j'ai été consulté sur la convenance d'envoyer une flotte turque dans la mer Noire, j'ai toujours exprimé sans réserve mes doutes et mes craintes. Un matériel défectueux, des équipages au-dessous du pied de guerre, les dangers que présente en cette saison la navigation de la mer Noire, la possibilité de rencontrer un ennemi avec des forces supérieures, tout a été représenté au sultan à l'appui d'une opinion opposée à la sienne.

« La présence de la flotte anglo-française dans le Bosphore est une preuve incontestable des sentiments qui animent S. M. l'empereur des Français et S. M. la reine de la Grande-Bretagne. Leur présence a une signification politique. C'est un appui moral, tant qu'il reste une espérance de réconcilier les puissances ennemies.

« Cependant si la Russie essayait un débarquement dans le Bosphore ou sur tout autre point de la côte de Turquie, les flottes combinées agiraient aussitôt et entreraient dans la mer Noire pour protéger, s'il était nécessaire, le territoire et l'intégrité de l'empire ottoman.

« REDCLIFFE, BARAGUEY D'HILLIERS.

« 12 décembre 1853. »

Les journaux de Malte annoncent que le vaisseau anglais de 90 canons l'Agamemnon est arrivé le 14 décembre dans ce port, venant de Plymouth. Il allait repartir pour Constantinople. C'est à bord de ce vaisseau que le contre-amiral sir Edmund Lyons, commandant en second de l'escadre, doit arborer son pavillon.

En l'état, les escadres sont ainsi composées :

« Escadre française.—Les trois vaisseaux de 120 canons la Ville de Paris, le Valmy, le Friedland ; Vaisseau de 100, le Henri IV ; trois vaisseaux de 90, l'Iéna, le Bayard, le Charlemagne ; un vaisseau de 86, le Jupiter ; les bâtiments à vapeur le Homer, le Mogador, le Sané, le Magellan, le Caton, le Chaptal, le Solon, l'Ajaccio, le Héron et le Narval, auxquels va se joindre la frégate à vapeur le Descartes, partie en dernier lieu de Toulon ; les frégates à voiles la Sérieuse et la Perdrix.

« Escadre anglaise.—Celle-ci a repris sur nous l'avantage du nombre depuis l'arrivée du Queen et du London. Elle se compose actuellement comme il suit :

« Trois vaisseaux de 120, le Britannia, le Queen, le Trafalgar ; cinq vaisseaux de 90, l'Albion, le Rodney, le Bellerophon, le Sans-Pareil, le London ; un de 84, la Vengeance ; les steamers Furious, Sphinx, Retribution, Tiger, Niger, Fury, Inflexible, Terrible, Firebrand, Sampson, Wasp et la frégate à voiles l'Arethusa.

« On attend encore l'Agamemnon, dit-on, le Saint-Jean-d'Acre. Ce dernier vaisseau, de 100 canons, est parti de Spithead, mais on ne peut pas dire positivement s'il arrivera à Lisbonne avant l'escadre de l'amiral Corry ou s'il viendra dans les eaux du Levant. »

En résumé, c'est déjà un total de quarante-trois bâtiments qui, avant même l'arrivée de l'Agamemnon et du Descartes, ont pu entrer dans la mer Noire, savoir : huit vaisseaux français, dix bâtiments à vapeur anglais, onze bâtiments à vapeur et une frégate à voiles.

Voici un extrait des bulletins publiés à Saint-Pétersbourg le 11-23 décembre :

« Nous venons de recevoir des nouvelles de notre corps d'armée du Caucase. Nos victoires d'Akal Tsche, le 26 novembre, et de Bachekadyk-Lan, près d'Alexandropol, le 1er décembre, ont produit sur l'ennemi et sur les habitants des provinces turques une impression foudroyante.

« Un corps turc considérable qui se dirigeait de Bayazid dans la province d'Erivan, ayant appris la défaite du séraskier, s'est retiré avec précipitation pour ne pas être enveloppé par les troupes que le prince Bebutoff avait envoyées d'Alexandropol.

« Le corps d'armée principal, battu le premier décembre, s'est enfui vers Kars avec une telle rapidité qu'il a jeté tout ce qui ralentissait sa marche. Nos détachements de cavalerie lancés à sa poursuite se sont emparés, les 2, 3 et 4 décembre, d'une grande quantité d'approvisionnements de toutes sortes abandonnés par l'ennemi.

« A la suite de la victoire d'Akal Tsiche, les habitants du Sandjak de Poskoff se sont présentés au prince Androníkoff avec la prière de les prendre sous notre protection. »

On écrit de Constantinople, le 12 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le théâtre de la guerre en Asie s'étend maintenant du fort Saint-Nicolas jusqu'au mont Aarat, et se divise en trois parties ; celle du littoral de la montagne d'Alagues, du mont Aarat et de Massis. Ce changement a été déterminé par l'attitude prise par la Perse et par les avantages remportés par les Russes. Il paraît que le prince Woronzow ne veut plus se tenir sur la défensive et qu'il a, au contraire, le projet de se rendre sur le second théâtre de la guerre avec toutes les troupes disponibles. Ceci est confirmé par des lettres d'Odessa.

« Les Russes comptent avancer avec l'aile droite par Achalzik et avec le gros de l'armée par Gumri, par Menaw et Erserum. En même temps, le corps russe occupant le troisième théâtre de la guerre, sur la frontière, a reçu l'ordre de faire un mouvement offensif sur Bejazid. Ce mouvement n'a d'autre objet que d'opérer une jonction avec l'armée persane. »

On lit dans la *Patrie* :

« Une lettre particulière de Malte du 28 au matin assure que les négociants anglais qui ont des marchés pour la fourniture de charbon à faire à l'escadre anglaise sur divers points de la mer Noire, ont été prévenus d'avoir à se mettre en mesure d'exécuter leurs marchés dans un délai très rapproché. Les dépôts de charbon doivent être établis à Sinope, Trébizonde et Varna. —Charles Schiller. »

On lit dans le *Bulletin de Paris* :

« On assure que les récents décrets portant réduction de nos tarifs de douanes ne sont que le prélude d'application d'un système complet de franchises internationales. M. Berryer, fils du célèbre avocat, vient de recevoir du gouvernement de l'empereur la mission d'aller étudier en Angleterre les effets produits sur le trésor britannique par la diminution des taxes d'importation.

NOUVELLES PAR L'ATLANTIC.—Les journaux de New-York du 27 renferment les nouvelles d'Europe apportées par l'*Atlantic* ne nous sont pas parvenues. Nous trouvons bien dans les journaux de Baltimore un sommaire télégraphique des avis, mais il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà. Trois engagements de médiocre importance ont eu lieu sur le Danube : l'avantage est resté aux Turcs. Le bruit que ces derniers avaient attaqué Karakat ne s'est pas confirmé.—Lord Dudley Stewart a eu avec le sultan une entrevue sur l'admission des Polonais dans l'armée turque.

CONGRES.

SÉNAT, 26 *janvier*.—M. Brown, du Mississipi, vient occuper son siége.

M. Bell demande si le comité du commerce se propose de présenter un bill pour les améliorations des ports et rivières. M. Hamblin répond qu'il est d'usage d'attendre le bill de la Chambre.

M. Shields, du comité militaire, rapporte avec certains amendements le bill de la Chambre pour venir en aide aux soldats échappés au désastre du San Francisco.

Le Sénat siége à huis-clos et ratifie par 35 voix contre 8 la nomination de M. Redfield au poste de collecteur de la douane de New-York. (Les sénateurs qui ont voté contre la ratification sont MM. Badger de la Caroline du Nord, Benjamin de la Louisiane, Bell du Tennessee, Dixon du Kentucky, Dawson, de la Georgie, Toombs, de la Georgie, Jones du Tennessee, et Thompson, de Kentucky, tous whigs du Sud. MM. Seward et Fish, de New-York, a parlé en faveur de la ratification. Tous les sénateurs ayant des tendances au free-soilers ont voté pour la ratification.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. Etheridge et d'autres représentans prennent la parole sur le bill qui confère au général Scott le grade de lieutenant général.

Sur la proposition de M. Clingman, le comité des patentes a été requis d'examiner s'il ne conviendrait pas d'amender les lois sur les patentes de manière à empêcher que la durée des brevets ne dépasse quatorze ans.

M. Smith, de la Virginie, fait un discours dans lequel il engage les démocrates, à quelque fraction du parti qu'ils appartiennent, à soutenir le bill qui organise le territoire de Nebraska.

SÉNAT.—27 janvier.—Le secrétaire lit une correspondance pleine d'intérêt au sujet de la mission du cardinal Bedini. (On trouvera cette correspondance dans une autre partie de nos colonnes.)

Le Sénat après avoir délibéré sur plusieurs bills de peu d'importance s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—La séance n'offre nul intérêt.

THEATRE D'ORLÉANS.—Ce soir, *Moïse* avec les principaux artistes de la compagnie lyrique de M. Boudousquié.

Demain, dimanche, *Marianne*, drame en cinq actes, et *Morron et Compagnie*, vaudeville en un acte.

Incessamment, *Guillaume Tell* pour le bénéfice de M. Lapierre.

MME SONTAG.—Cette célèbre cantatrice arrivera aujourd'hui dans notre ville. Elle descendra à l'hôtel St Louis où un appartement lui a déjà été préparé.

La vente des billets commencera ce matin à 8 heures et demie dans la salle des Odd Fellows.

LE CARDINAL BEDINI.

Une dépêche de Washington nous apprend que le gouvernement se propose de recevoir le cardinal Bedini comme agent diplomatique de la cour de Rome, de lui accorder un passeport d'ambassadeur et de lui rendre les honneurs auxquels lui donne droit sa position officielle. Aux dernières dates le nonce était à Washington et n'avait pas encore fixé l'époque de son départ. Il a l'intention de venir jusqu'à la Nlle Orléans avant de s'embarquer pour le Brésil.

On se rappelle la résolution votée par le Sénat et dans laquelle cette assemblée invitait le gouvernement à lui transmettre copie de toute correspondance qui aurait été échangée au sujet du cardinal Bedini. Cette correspondance a été envoyée au Sénat par le secrétaire d'Etat et lue dans la séance du 27 janvier. La voici :

« M. Marcy au président du Sénat.

"Le secrétaire d'Etat, auquel a été référée la résolution du Sénat du 23 courant, a l'honneur de vous soumettre une copie et la traduction d'une lettre du 31 mars dernier, émanant du cardinal Antonelli, ministre des affaires étrangères de Sa Sainteté le Pape, et adressée à ce département, annonçant que l'archevêque Cajetan Bedini, nonce apostolique auprès de l'empereur du Brésil, avait reçu l'ordre de se rendre aux Etats-Unis pour présenter au président les hommages de Sa Sainteté.

"Cette lettre a été transmise au département avec une dépêche du chargé d'affaires des Etats-Unis à Rome, laquelle, d'après l'index du département, porte le No 35 et la date du 19 mars. Cette dépêche a été reçue le 18 avril dernier ; mais comme elle a été égarée, on ne peut pas pour le moment en faire de copie. La lettre de Sa Sainteté au Président et que l'archevêque Bedini a délivrée au département le 10 juillet, a été transcrite et copie vous en est envoyée ainsi qu'une traduction de cette même lettre et copie d'une dépêche de M. Cass, portant la date du 7 décembre.

« W. L. MARCY. »

"PIE IX AU PRÉSIDENT DES ETATS-UNIS.
"*Pie IX, Pape*.

"Illustre et honoré monsieur, salut :—Comme notre vénérable frère Cajetan, archevêque de Thèbes, accrédité comme notre envoyé de l'ordinaire et nonce du siége apostolique auprès de la Cour impériale du Brésil, a reçu de nous l'ordre de visiter les Etats-Unis, nous l'avons en même temps chargé spécialement de se présenter en notre nom à Votre Excellence, de délivrer entre vos mains nos lettres, de vous présenter nos hommages et de vous exprimer dans le langage le plus ardent, les sentiments que nous vous portons.

"Nous présumons [illegible] de notre part vous seront agréables [illegible] toms par [illegible] éminemment distingué par les rares qualités [illegible] et de cœur qui le caractérisent, sera favorablement reçu par Votre Excellence. Et comme nous sommes chargés par une commission divine de veiller sur le troupeau du Seigneur dans tout le monde, nous ne voulons pas perdre cette occasion sans vous adjurer instamment d'étendre votre protection aux catholiques des Etats-Unis et les couvrir en tout temps de votre pouvoir et de votre autorité.

"Espérant que Votre Excellence acquiescera volontiers à nos désirs et se rendra à nos vœux, nous ne manquerons pas d'offrir au Tout-Puissant nos humbles prières, pour qu'il vous accorde, illustre et honoré monsieur, le don de la grâce divine, pour qu'il fasse pleuvoir sur vous toutes sortes de bénédictions, et qu'il nous conserve dans les liens d'une parfaite charité.

"Donné au Vatican de Rome, le 31 mars 1853, la septième année de notre pontificat.

"(Signé) PIE IX, PAPE."

"A Son Excellence le Président des Etats-Unis d'Amérique.

"LE CARDINAL ANTONELLI A M. MARCY.

"Excellence,

Monseigneur Cajetan Bedini, archevêque de Thèbes, nommé par le Saint-Père comme nonce apostolique au Brésil, a reçu l'ordre de se rendre aux Etats-Unis et de présenter les hommages de Sa Sainteté à l'honorable président de l'Union. Ce prélat étant doué des plus brillantes qualités de cœur et d'esprit, étant digne à tous égards de l'estime de votre Excellence [illegible] Saint Père. Je prie conséquemment votre Excellence de le recevoir avec votre bienveillance et voter [illegible] de lui accorder l'aide dont il pourra avoir besoin.

"Votre bienveillance lui sera nécessaire pour être reçu favorablement par le Président auquel il doit présenter également une lettre pontificale. J'ose me flatter que vous accueillerez ma requête, principalement à cause de l'objet que le Saint-Père a en vue. J'ai l'honneur de vous transmettre l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) G. A. ANTONELLI.

" A Son Excellence le ministre des affaires étrangères, à Washington.

" M. CASS A M. MARCY.

" *Légation des Etats-Unis,*
" *Rome*, 7 décembre 1853.

" Monsieur,

" J'ai l'honneur de vous faire part de mon arrivée dans cette ville le 3 du courant, et de vous annoncer que j'ai repris les devoirs de la légation.

" Le 6 de ce mois j'ai eu l'honneur d'une entrevue avec le cardinal secrétaire d'Etat. Dans cette entrevue, comme dans toutes celles que j'ai eues précédemment, j'ai été frappé du désir qu'a le gouvernement pontifical d'entretenir des relations amicales avec les Etats-Unis. Le cardinal a fait allusion, en exprimant sa reconnaissance envers le président et en se louant de sa très haute appréciation du peuple et du gouvernement des Etats-Unis, au bienveillant accueil fait à Mgr Bedini, le nonce apostolique, durant son dernière mission, et m'a fait part de la satisfaction que cet accueil avait causée au pape.

" Sa Sainteté est en ce moment en retraite, suivant l'expression usitée, c'est-à-dire qu'il observe certains exercices religieux, et pendant ce temps il s'abstient autant que possible de toute participation dans l'administration des affaires politiques.

" Je suis, monsieur, très respectueusement,
" votre obéissant serviteur,
" (Signé) LEWIS CASS Jr."

GEORGE PANDELLY CONTRE VICTOR WILTZ.

Quatrième Cour de District—Procès en Dommages.

(Nous avons omis de dire, dans notre compte-rendu d'hier, que le juge Reynolds, après avoir entendu les plaidoiries, avait décidé que le juri se transporterait chez Mme Dimitry, accompagné des avocats de la défense et de ceux du demandeur. La Cour a annoncé également qu'elle donnerait aux membres du juri des instructions positives sur la ligne de conduite qu'ils auraient à suivre pendant l'examen.

Il s'est glissé, au commencement et dans le corps du compte-rendu, une erreur qui n'a sans doute échappé à aucun de nos lecteurs, mais que nous croyons devoir rectifier en passant : Les dépositions entendues jusqu'ici sont celles des témoins de M. Pandelly.)

SÉANCE DE VENDREDI, 3 FÉVRIER.

Le nombre des auditeurs va croissant. La salle est littéralement encombrée.

Les débats commencent à onze heures. M. Larue présente le témoignage écrit de :

MME RAPHAEL TENA.—Je suis âgée de 70 ans. J'ai fait mes études au Couvent des Dames Ursulines, j'en suis sortie à 14 ans. J'ai bien connu Mme Michel Dragon, mère de Mme Andrea Dimitry. Je lui fus présentée par ma mère qui me dit que c'était une de ses anciennes et intimes amies et qu'elle avait fait sa première communion en même temps qu'elle. J'ai toujours entendu ma mère dire qu'elle croyait Mme Dragon d'origine indienne et qu'on l'appelait la *petite sauvagesse*. Ma Mère me disait qu'elle a été élevée au Couvent avec Mme Dragon ; elles étaient toutes deux externes. Le Couvent n'admettait pas de pensionnaires à cette époque. Mme Dragon et ma mère n'apprenaient que le catéchisme. Ma mère ne savait ni lire ni écrire ; l'éducation était alors très peu répandue. Il n'y avait pas de gens de couleur parmi les élèves ; on ne les recevaient pas. Mme Dragon était la plus brune de toutes les élèves. Je connais bien Mme Dragon ; elle était ma voisine. J'avais à peu près 15 ans lors que je fis sa connaissance ; elle n'avait aucune des marques de la vieillesse ; elle semblait âgée de 45 ans. J'étais liée avec Mme Andrea Dimitry. Lorsque je la vis pour la première fois, elle était sur le point de devenir mère ; elle a eu un ou deux enfans. Mme Dragon était sa mère. Elle se nommait Françoise ou Marianne. Je crois que c'est Françoise. Mme Dragon avait de beaux cheveux droits et noirs. Je l'ai vu coiffée d'un *tignon*, mode de l'époque. Mme Andrea Dimitry avait des cheveux noirs, très droits, très longs et toujours bien peignés. Je les ai souvent vues ensemble ; Mme Dimitry était la plus brune. Mme Dragon brunit avec l'âge, mais son teint était plus clair que celui de Mme Dimitry. Mme Dragon ne fréquentait que des blanches. J'ai connu plusieurs des dames qui fréquentaient Mme Dragon et auxquelles Mme Dragon rendait des visites. Je citerai Mme Miripoix, femme du juge Cruze, et Mme Bernard ; toutes deux sont mortes. Mme Bernard était la sœur de Mme Castillion ; elles occupaient toutes un rang distingué dans la société. Mme Bernard était la sœur de Mme Ognon, la mère de M. Ferdinand Lemos, fréquentaient Mme Dragon.

Contre examen.—Mme Miropoix vit encore. J'ignore si les autres personnes dont j'ai parlé sont mortes. J'avais 15 ans lorsque j'allais chez Mme Dragon ; je l'ai fréquentée jusqu'au jour de sa mort. Je fréquente encore la famille Dimitry. Je ne sais ni à quel âge ni à quelle époque Mme Dragon est morte. Je n'ai jamais vu la mère de Mme Dragon. Je crois qu'elle n'existait plus lorsque je fis la connaissance de sa fille. Je *crois* qu'elle s'appelait Marianne. Je crois que Mme Dragon, qu'elle s'appelait Marianne. On l'appelait quelquefois Marianne Montplaisir, mais généralement Dessalite. Je ne l'ai jamais entendu nommer Marianne Labarde. Je ne sache pas que Mme Dragon ait eu d'autre enfant que Mme Dimitry. Je crois que Mme Dragon elle-même m'a dit que c'était sa fille unique. Je ne sache pas que Mme Dimitry ait jamais demeuré avec sa mère. Lorsque je fis la connaissance de Mme Dragon, il n'y avait dans la maison que M. Dragon et les domestiques. C'était une femme qui vivait retirée. M. et Mme Dragon vivaient de leurs revenus ; ils étaient entourés de l'estime publique. Aucune autre femme (si ce n'est les servantes), ne demeurait dans la maison.

(Les avocats du demandeur offrent comme preuve les documents suivants : le dossier dans l'affaire de Pandelly contre James Gilmore et autres ;—L'extrait de baptême de Euphrosine Dimitry, daté décembre 1802 ;—L'extrait de baptême de Maria Manuela, de Alexandre Dimitry, de Constantine Andrea Dimitry de J. B. Miguel Dimitry, de Angelica Dimitry, de Mathilde Isabelle Dimitry, de Maria Francesca Dimitry, de Antoine Marie Dimitry.)

Le demandeur présente également le pamphlet auquel M. Wiltz fait allusion dans sa réponse et qu'il reconnaît avoir fait publier.

JOSEPH GENOIS.—J'ai été pendant longtemps, un des recorders de cette ville. J'étais, il y a quatre ou cinq ans, président de la direction des écoles publiques. M. Pandelly y occupait une place de professeur. M. Wiltz vint me trouver et me dit qu'il y avait un homme de couleur parmi les professeurs. Je lui demandai de qui il voulait parler ; il me dit que c'était de M. Pandelly. M. Wiltz avait des documents pour prouver que M. Pandelly était un homme de couleur. Il me pria, en sa qualité de président de la Direction, de parcourir ces pièces. Je lui dis, après quelques moments de conversation, que je ne pouvais pas prendre l'initiative dans cette affaire et qu'il ferait mieux de soumettre ces documents à la Direction des Ecoles publiques. M. Wiltz n'avait qu'il ne devrait pas y avoir d'hommes de couleur parmi les professeurs. Je connais M. Pandelly depuis son enfance ; son père était mon ami intime. M. Pandelly a toujours passé pour blanc. Mon opinion est qu'il est blanc.

Contre-Examen.—J'ai entendu dire, il y a 25 ou 30 ans, qu'on avait des doutes sur l'Etat civil de la famille Dimitry, mais personne n'ajoutait foi à ce qui se disait. Le bruit courait que les Dimitry étaient des gens de couleur. J'entends par les mots "mettre en doute" que des personnes disaient publiquement que la famille Dimitry était de couleur.

(Les avocats de M. Pandelly lisent plusieurs lettres de famille pour prouver que M. Montplaisir reconnaissait et traitait Françoise, la femme de M. Michel Dragon, comme sa fille.

Le demandeur présente également comme preuves : le témoignage de Anastasie Paquenel, dans le procès institué, en 1833, par Forstall contre M. et Mme Dimitry—Les témoignages de Julien Saucier, J Fernandez, Mme Mirepoix, Jacob Lardner, Mme A. Godie, F. Adam et de plusieurs autres personnes dans le même procès. Ces témoignages n'établissent rien de plus que ce que nous avons déjà publié.)

SÉANCE DU SOIR.

Le juge prend son siége à 5 heures.

(Le demandeur présente comme preuves : les témoignages de Constance Christian, Wm Sanchez et Wm Gowen, dans le procès de Forstall contre M. et Mme Dimitry—Le contrat de mariage de M. Pandelly, père du demandeur—Le contrat de mariage de Estevan Dimitry avec Maria Manuela Dimitry—Le certificat de mariage de M. Marteinville avec Marie Françoise A. Dimitry—Le certificat de décès de M. Dragon—Ces témoignages ne contiennent rien de nouveau.)

ALBERT FABRE.—J'étais, il y a quelque temps, surintendant des écoles publiques de la première municipalité de la Nlle Orléans. J'ai occupé ce poste de 1847 à 1850. M. Pandelly a été, pendant deux ans, professeur aux écoles. Il y a deux ou trois ans M. Wiltz vint à mon bureau et me dit qu'il avait certains documents établissant que M. Pandelly et deux des fils de M. Dimitry, alors professeurs aux Ecoles, n'étaient pas blancs. Il me fit comprendre que je devrais en faire l'objet d'un rapport à la Direction. Je crois me rappeler que M. Wiltz m'offrit de me faire voir ces documents. Je répondis que je ne pensais pas avoir le droit de décider de l'état civil de M. Pandelly et que personne n'avait ce droit, à moins que le jugement d'un tribunal fut produit. Je m'aperçus, au moment de nous séparer, que M. Wiltz avait l'intention de parler de la même chose à plusieurs autres directeurs. Je connais M. Pandelly et les deux Dimitry, ses cousins, depuis cinq ans. M. Pandelly a été, deux ans professeur aux Ecoles. Les Dimitry n'y ont été employés qu'un an. On les considérait comme blancs, autrement ils n'auraient pas été élus.

J. J. L[illegible].—Je suis membre du Conseil des Aldermen. J'ai été élu en mars 1852. M. Pandelly fut élu, un peu plus tard, membre du Conseil des Assistants-Aldermen. Peu [illegible] M. Pandelly une entrevue dans le cours de laquelle il m'entretint qu'il avait reçu une lettre dans laquelle M. Leteur, membre du Conseil des Assistants-Aldermen, le prévenait de se retirer du Conseil [illegible] M. Pandelly [illegible] demanda ce qu'il devait faire et me pria d'assister à l'entrevue. Lorsque j'entrai au bureau de M. Leteur, j'y trouvai MM. Pandelly et Michinard qui étaient arrivés avant moi. M. Wiltz montra quelques-uns des documents publiés en forme de pamphlet, et expliqua le désir qu'avait M. Pandelly ne prît pas son siége d'indépendant-aldermen. M. Pandelly lui demanda de ne pas s'y opposer tout d'abord, et qu'ensuite il soumettrait l'affaire à un tribunal, et bon lui semblait. Je partageai l'opinion de M. Pandelly. M. Wiltz répondit qu'il avait deux ou trois moyens d'arriver à ses fins et qu'il emploierait celui qui lui paraîtrait préférable.

Lorsque le Conseil des Assistants-Aldermen établit un comité pour s'enquérir de cette affaire, je me présentai devant les membres comme l'avocat de M. Pandelly. Le comité, au lieu de se borner à juger la conduite de M. Guyol, allait s'occuper de l'état civil de M. Pandelly. M. F. Wiltz contesta aux délibérations. Je protestai contre la manière dont on agissait [illegible] M. Wiltz de s'adresser aux tribunaux. Puis le comité se sépara et le lendemain M. Pandelly obtint une injonction. M. Pandelly a toujours déclaré qu'il se retirerait devant l'avis d'une enquête il le dit à M. Wiltz, en bureau de M. Leteur. Après [illegible] M. Wiltz. M. Wiltz se tenait dans la salle du Conseil toutes les fois que la question était débattue. Je fis un compte-rendu des débats du Conseil et d'autres paroles de Conseil. Je ignore le sujet de leur conversation. M. Leteur a entendu ce qui s'est dit relativement au certificat de la création d'une caisse centrale de la boulangerie de Paris, créée à l'instar de la caisse de Poissy, et destinée à soulager la caisse municipale du service des avances à faire à la boulangerie, par suite de la réduction artificielle du kilog. de pain à 40 centimes. Cette caisse qui prêtera aux boulangers sur leurs approvisionnements en farines, est destinée à rendre à la boulangerie des services qui réfléchiront certainement sur le public. Toutefois, on regrette qu'on n'ait pas essayé pour la boulangerie ainsi que pour la boucherie, du système de la liberté pure et simple qui pourrait bien être, de tous les procédés, le plus simple et le plus efficace, ne qui permettrait d'expérimenter, au moins pour la boulangerie, plusieurs modes de fabrication qui s'annoncent comme devant réaliser, au profit du consommateur, de notables économies.

Paris, 29 décembre.

Les correspondances de ce matin sont toujours de plus en plus dans le sens de la guerre. Ainsi, nous voyons que la Suède et le Danemark négocient une alliance offensive et défensive pour se mettre à l'abri des entreprises de la Russie. Ces négociations ne sont évidemment qu'un préliminaire qui aboutira à une adhésion des deux puissances scandinaves à l'alliance anglo-française. Nous voyons aussi que les Afghans se remuent et se préparent à faire contre la Perse une diversion au profit de la Turquie.—Enfin, la *Patrie* relate une circonstance assez remarquable, c'est que les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche à St Pétersbourg ont assisté au *Te Deum* chanté en l'honneur de la bataille de Sinope, et que leurs gouvernements qui avaient eu d'abord la pensée de les blâmer d'une démonstration contraire à la neutralité provisoire, avaient fini par y renoncer et à s'associer, du moins par leur silence, à cette attitude inconvenante.

On assure dans les cercles les mieux informés, que les flottes alliées ont reçu l'ordre de bloquer Sébastopol et qu'en même temps la Russie a été sommée d'évacuer les provinces Danubiennes dans le délai d'un mois, faute de quoi les hostilités commenceraient immédiatement. Je ne puis rien vous garantir à cet égard, mais cette version, si elle n'est pas parfaitement exacte, doit peu différer de la vérité.—On parle aussi d'un voyage de 48 heures que Lord Palmerston aurait fait incognito à Paris et de deux longues entrevues qu'il aurait eues avec l'empereur. Je vous rapporte également ce bruit plutôt comme occupant les esprits que comme exact en lui-même. On affirme également qu'au ministère de la guerre et à celui de la marine, on est fort occupé à la discussion des moyens d'action à employer contre la Russie. Les correspondances allemandes annoncent [illegible] grande activité à la levée des nouvelles recrues. Tout semble donc annoncer que la diplomatie épuisée cède à une autre expédition, et que c'est à l'épée qu'il sera réservé de trancher le différend qui, né sur les bords de la mer Noire, menace de bouleverser tout l'ancien continent.

Paris, 5 janvier 1854.

L'année 1854 vient de commencer sa carrière de mauvais augure sous un manteau de neige et par une température d'une froidure exceptionnelle. Les étrennes ont été mesquines et le mouvement du petit commerce, pour qui cette époque est ordinairement une source intarissable de profits, s'est passablement ressenti des difficultés économiques, financières et politiques de la situation.

De l'Orient, point de nouvelles importantes. Le grand Conseil s'est assemblé à Constantinople, pour délibérer sur la dernière Note de Vienne. Il a admis en principe la reprise des négociations dans une ville neutre autre que Vienne. Mais comme cette acceptation n'implique pas d'armistice et que la Porte se prévaut de la guerre actuelle pour prétendre que tous les traités antérieurs se trouvent virtuellement abolis, condition inacceptable pour la Russie, personne n'a pris au sérieux ces derniers et impuissants efforts de la diplomatie.

On s'attendait ici, lors des réceptions du premier de l'an, à un discours significatif de l'Empereur ; mais l'événement a trompé l'attente générale.

Toutefois, et sans attendre les révélations officielles, l'opinion publique ne doute plus de la guerre. J'ajoute qu'il y a dans cette attente, l'indécise quelque chose qui ressemble à du soulagement, tant le nombre de gens d'affaires est fatigué de la durée, et de doute pèse sur la vie. [illegible]

Ce qui parait bien positif c'est que des ordres privés ont partis de Paris et de Londres le 19 décembre pour faire entrer les flottes dans la mer Noire et empêcher les navires russes de sortir des ports et s'aller ravitailler l'armée d'Asie. Après s'être avancée comme je l'ai dit, la Russie pourra-t-elle se soumettre sans déshonneur à cette contrainte matérielle? Cela paraît peu probable. On marche donc visiblement vers une collision que le mauvais temps et l'état de la Mer Noire pourront seuls retarder de quelques semaines.

Au début de nouvelles positions, je vous avoir au moins vous rapporter les bruits qui circulent. Ainsi, l'on raconte qu'ayant reçu la réception de l'armée le 1er janvier, le ministre de la guerre aurait dit : "Messieurs, vous pouvez considérer la guerre comme déclarée, et faire vos dispositions en conséquence." On ajoute qu'on prépare dans les deux ministères de la guerre et de la marine, l'envoi d'un corps d'armée considérable sur les frontières russes, et qu'il est question de noliser à cet effet tous les vapeurs du commerce qui peuvent fournir les deux marines marchandes anglaise et française.

Il y aurait également partage d'opinions dans les régions du pouvoir, sur la question de savoir s'il convient de mettre l'Autriche en demeure de déclarer sa politique et prendre parti. Les uns opposent, les autres hésitent, l'Autriche par la menace [illegible] inévitable, simplement quand elle se déclarera, et [illegible] fut plus vite.

Toute l'Europe, d'ailleurs, met le temps à profit pour se préparer à cette grande lutte. La Russie fait de grandes levées que les journaux allemands estiment modestement à deux millions et quelques centaines de mille hommes. Il est fâcheux seulement que celle-ci n'est oubliée de nous dire avec quelle armée [illegible] cette armée fabuleuse.

La Suède et le Danemark se préoccupent également des conflits dont la mer Baltique peut devenir le théâtre. Ils ne se sont entendus pour maintenir strictement leur neutralité à l'égard des parties belligérantes. C'est bien certainement pour la neutralité que elles-là, mais si la Russie essayait de leur [illegible] que la Suède ne saurait pas se désintéresser que la Finlande, et que le Danemark ne saurait pas [illegible] d'une puissance qui menace les gardiens de la Baltique, par la même raison qui fait prendre les armes contre les gardiens du Bosphore! Chacun, vous le voyez, prévoit la lutte et s'y prépare, et d'un bout de l'Europe à l'autre chaque puissance prend position.

En Angleterre, la crise ministérielle paraît terminée. Lord Palmerston a obtenu satisfaction. Reste à savoir si, le conflit engagé, le parlement supportera à la tête des affaires l'homme d'état dont la politique a réussi à lancer prendre à la Russie une attitude aussi humiliante pour l'orgueil de l'Angleterre, et si les exigences de l'opinion n'appelleront pas lord Palmerston à la tête du cabinet.

Quant à la France, il est évident que le gouvernement impérial n'a pas cherché la guerre et a tout fait au contraire pour l'éviter ; que, s'il la mène avec l'entrain et la vigueur qui sont devenus nécessaires, il n'est pas douteux que l'approbation nationale ne lui soit acquise, et que bon nombre de ses anciens adversaires ne soient heureux de le soutenir dans une lutte qui est après tout celle du droit contre la violence, et du drapeau tricolore contre le drapeau blanc abritant d'arrière-pensée le partage des longtemps médité par l'Europe absolutiste.

Nous avons perdu, la semaine dernière, un artiste éminent, M. Visconti, architecte du Louvre, arrêté subitement au milieu des travaux qu'il conduisait avec une activité prodigieuse, par une attaque d'apoplexie foudroyante. Il paraît que le matin même de sa mort, un de ses collègues de l'Institut, étant venu lui exprimer ses vœux de bonne année, "Tout ce que je souhaite, aurait répondu M. Visconti, c'est de pouvoir mener à terme les immenses travaux que le gouvernement m'a confiés." Une heure à peine s'était écoulée, qu'on le trouvait mort dans son bureau. Une nombreuse députation de toutes les sections de l'Institut a assisté à ses obsèques, et plusieurs discours bien sentis ont été prononcés sur la tombe de cet homme distingué qui, aux dons brillants de l'artiste réunissait les qualités qui font aimer l'homme privé. On ignore qui sera chargé de la surveillance des travaux du Louvre, mais il faut espérer que sa pensée, que ses projets seront religieusement respectés, et qu'aucune interpolation posthume n'altérera l'unité de ses plans.

Un nouveau décret vient de modifier derniérement les statuts du crédit foncier de France.—Cette grande institution n'a pas tout-à-fait répondu à l'attente publique. Une combinaison hasardeuse adoptée à l'origine et qui n'est pu réussir que si la prospérité des affaires eut été toujours croissant, a d'abord pesé sur elle ; on a essayé, à diverses reprises de modifier cette combinaison prématurée ; mais il en est résulté des complications et une certaine obscurité qui opposée de sérieux obstacles à la propagation de l'affaire. Je ne prétends pas que l'existence même du crédit foncier de France soit en question, tant s'en faut ; mais il paraît évident qu'il ne portera pas de fruits un peu considérables aussi tôt qu'on l'avait d'abord espéré. Ce retard est à lui seul un grand malheur, car la dette hypothécaire pèse en France, si lourdement sur le sol, qu'une combinaison qui consistait à en alléger le poids pourrait compter au premier rang de nos institutions financières et que la rapidité de ses succès eut été pour le pays un bienfait de premier ordre.

LES DUELS DE MADRID.

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, adressée au rédacteur en chef du *Journal des Débats* :

« Paris, le 27 décembre.

« Vous avez cru devoir reproduire un article publié par le *Messager de Bayonne* au sujet du duel de M. le marquis Turgot et de M. Soulé. Beau-frère de M. Soulé, c'est un devoir pour moi de rectifier les inexactitudes qui s'y trouvent.

« Le lendemain du bal où M. Soulé fils avait entendu M. le duc d'Albe dire, en parlant de sa mère : « Voyez Marguerite de Bourgogne ! » M. Perry et le colonel Milans, *dès le matin*, demandèrent satisfaction à M. le duc au nom de M. Soulé père. M. le duc d'Albe s'excusa en niant qu'il eût l'intention de prononcer la parole là faite [illegible] pour Mme Soulé, n'admettant pas qu'il eût dit un mot le concernant. M. le colonel Milans, tout en regrettant que ce défi [illegible] sans [illegible] la lettre dont il aurait pas [illegible] devoir la remettre. M. le duc d'Albe prit la lettre, se retira dans son cabinet [illegible] avec la signature suivante :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir votre lettre du 4 de ce mois, qui m'a été remise par deux de vos amis qui m'honorent aussi de leur amitié. [illegible] Quoique cette lettre [illegible] soit [illegible] de nouveau ce qui [illegible] votre Excellence [illegible] de nouveau [illegible]

[illegible]

« Je suis, Monsieur, avec la plus haute considération,
« Le DUC D'ALBE. »

Les témoins se tenant pour satisfaits, M. Soulé fils dut l'être aussi. A quelques jours de là il fut question d'un rapprochement ; mais mon neveu n'y paraissait pas disposé, il n'est pas fou.

Plus tard M. le duc d'Albe écrivit à M. Milans une lettre dans laquelle l'entrevue entre les témoins de M. Soulé fils et de M. le duc était envisagée comme ayant déterminé les explications fournies par celui-ci, afin de mettre, s'il était possible, la lettre de mon neveu hors de cause. M. Milans fit à M. le duc d'Albe la réponse suivante :

« Je serais bien peiné, mon cher duc, si l'incident survenu entre vous et M. Soulé fils devenait pour vous le moindre chagrin. Vous me trouverez toujours disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour empêcher qu'il n'en soit ainsi.

« Mais je ne puis, afin d'arriver à ce but, altérer le caractère de ce qui a eu lieu. Votre lettre à M. Soulé est motivée sur celle que lui-même vous avait écrite, et peut seule expliquer sous quelles impressions et dans quel but vous lui avez adressée. Il est vrai qu'en vous remettant la lettre de M. Soulé je vous fis remarquer qu'après les explications pleines de franchise et de noblesse que vous veniez de donner, elle restait sans objet. Je vous la remis pourtant, et vous la prîtes, et vous y fîtes réponse.

« Pour mon compte, je ne puis que rendre hommage aujourd'hui comme alors à la loyauté et à la bonne grâce de vos explications. Elles prouvent que s'il est des plus grands cœurs de commettre parfois quelques écarts, il leur appartient aussi de savoir mieux que tous autres comment on les répare.

« Mon cher duc, vous aviez mon estime avant le malheureux incident qui a donné lieu à cette correspondance, et vous voyez que je suis loin de juger que rien dans ce qui s'est passé vous en ait rendu indigne.

« Tout à vous. « MILANS. »

Cette lettre fut remise aux amis de M. le duc d'Albe. Celui-ci, rencontrant M. Milans deux jours après, le lui rendit, disant : « Je vous remercie. Tout ce à quoi je tenais, c'était de savoir que je n'avais pas perdu votre estime. »

L'affaire en était restée là, lorsque après un certain laps de temps, et quand on avait lieu de croire tout terminé, M. le duc d'Albe crut devoir demander raison à M. Soulé fils d'articles publiés par des journaux anglais. Or pas un mot n'avait été articulé, pas une ligne n'avait été écrite à qui que ce fût par M. Soulé ni par son fils au sujet de toute cette affaire. Mon neveu pensa donc qu'il n'avait pas à s'excuser. Alors M. le duc d'Albe lui envoya un cartel, qui fut accepté sur le-champ. La rencontre eut lieu le 14 décembre. Après trente minutes de combat, les témoins sont intervenus, et l'honneur ayant été déclaré satisfait, les adversaires se sont donné la main. Mon neveu n'a pas reçu la moindre blessure.

Ce fut le matin même du jour où le duel devait avoir lieu entre M. le duc d'Albe et mon neveu, et pendant que M. Soulé père en surveillait les préparatifs que celui-ci, d'après des renseignements qui lui parvinrent en ce moment même, écrivit à M. de Turgot la lettre que l'on connaît.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes salutations les plus respectueuses.

ALFRED MERCIER,
rue Notre-Dame des Champs, 91.

Aux dernières dates, la balle reçue par le marquis de Turgot au dessus du genou n'avait pas encore été extraite et les souffrances du ministre français étaient fort vives. Il était question d'un duel entre le ministre d'Angleterre et l'ambassadeur d'Autriche, mais la mère de lord Howden était morte sur ces entrefaites, la rencontre a dû être ajournée. C'est cette nouvelle affaire qui a donné lieu au bruit d'un duel entre M. Soulé et lord Howden.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 2 février.—Le choléra fait de grands ravages à St Thomas ; 1500 personnes sont tombées victimes du fléau pendant la première quinzaine de janvier.

—Le brick Swan, des Gonaïves, se rendant à New-York, a fait naufrage près d'Inagua le 12 janvier. L'équipage a été sauvé.

—Les Italiens de New-York ont publié un pamphlet contre le cardinal Bedini, dans lequel il l'accusent d'avoir trempé dans les exécutions politiques de Bologne.

—Le steamer Star of the South est arrivé ici aujourd'hui, de la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 2 février.—La législature du Maine s'est réunie aujourd'hui à Augusta. Dans le Sénat, les indépendants ont une majorité de 20 voix, et dans la chambre les démocrates et les whigs ont une majorité égale.

PHILADELPHIE, 2 février.—Les troubles d'Erie continuent avec la même effervescence. Hier on a replacé les rails du chemin de fer, mais devant l'attitude menaçante de la population, le maire a dû donner l'ordre de les faire arracher. Le gouverneur Bigler a témoigné son mécontentement et obtenu du maire qu'il ferait replacer les rails demain.

—La ville de Philadelphie a souscrit $10,000 pour les équipages qui ont sauvé les naufragés du San Francisco.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les ventes à l'encan que doivent faire aujourd'hui, à l'Arcade de Banks, MM. Beard & May. Voir aux avis.

Ventes par MM. Beard & May.

4 février—Succession de Marc F. Eastland. "......"—Terrains pour bâtir dans le rue Magazine—Vente de maisons dans la rue Apollon, Bacchus, Hercule, Calliope, Thalia, Erato, pour cause de départ. Succession de Lewis Atkinson.—Terrain vacant dans le deux district.

4 février—Deux terrains de valeur au coin de la rue Calliope, près du nouveau canal. Domestique de maison de valeur.

8 février—Succession de W. H. Wright—Propriété dans le 1er et le 4me district et actions et comptes.

11 février—Succession de F. Barthe—Nègres accoutumés aux travaux de briqueterie et de moulin à scie.

11 février—Succession de Patrick Bovenze et sa femme—Propriétés à l'encoignure Erato et Magasin, 1er District—Succession de Caroline M. Jenks ; maison dans la rue du Camp, 4me district.

13 février—Succession de Dr A. Hester: Titre, intérêt, anciens numéros et liste de souscription du Journal de Médecine et de Chirurgie de la Nlle Orléans. Aussi : un cheval et un cabriolet.

14 février—Vente sans limite de maisons de résidence, &c, situées dans le 1er district—Lot de terre améliorés dans la rue Liberté, sans réserve et pour cause de départ.

15 février—184 nègres d'habitation, de prix.

16 février—Succession de W. H. Genn—un terrain compris entre les rues Jacob, Belle, Clio et Erato.

18 février—Succession de Mme Ann Elizabeth Wuans—Actions de bateaux de remorque et domestiques de maison.

18 février—Succession de Catherine Eich—Terrains dans la ville de Jefferson—Grand terrain et maison en briques dans la rue Robin.

Succession de Frederick Mertz—Deux terrains dans la ville de Jefferson—Propriétés à la Nlle Orléans et dans la ville de Jefferson, pour effectuer un partage entre les héritiers Justin Anthony Armitage et sa mère défunte, Emilie Passboa.

25 février—Succession de Wm Berkley—Terrains améliorés à l'encoignure des rues Marais et Melpomène.

Succession de Mme Jane Bernard—Terrains aux coin des rues Magasin et St-Joseph.

4 mars—Succession de S. B. et J. L. Leach—Domestiques de maison—Succession du Dr A Hester : un domestique de maison.

6 mars—Succession de Michael Dowling—Propriété de la batture.—Succession d'Andrew Gray ;—4 lots de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent—Succession de Michael Gallagher ; Un lot de terre dans le 1er district avec les améliorations qui s'y trouvent.—Succession de Robert White : maison de résidence au coin des rues Claiborne et Cypress.

Pour plus amples détails, voir les annonces.

DECOUVERTE IMPORTANTE

Pour tous les citoyens et les étrangers visitant la Nlle-Orléans. Nous avons reçu un fort approvisionnement de ce précieux et célèbre Composé connu sous le nom de

Amer de Mortimore pour la purification du sang

Cette agréable liqueur, qui donne une et bonne haleine et contribue étonnamment à rendre les forces [illegible]

[illegible]

AUX APOTHICAIRES ET MARCHANDS.—Ayant pris des arrangements avec les propriétaires, nous aurons toujours en tout temps approvisionnés de cette liqueur et pourrons remplir les ordres des Apothicaires et Marchands, par grosse ou par douzaine, aux plus bas prix de la vente en gros.

Plus de 1,000 Apothicaires vendent aujourd'hui un nombre immense de bouteilles. Tous les Pharmaciens devraient en avoir et les familles auraient grand tort de ne pas l'employer. Prix—$1 la bouteille.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
9 fev—3m No 151, rue de Chartres, Nlle-Orléans.

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie, à Londres.

Certificat du célèbre docteur Rudolph Wurzer.

Bonn, 19 juillet 1852.

Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des [illegible]

[illegible]

Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez F. DUCONGE.
No 39, rue de Chartres, N. O.
Et chez Z. GERMAIN.
No 137, rue Royale.

N. B.—Cette Farine convient aussi aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6m

LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFFENBERG.
MEDECINES GRAEFFENBERG.

LES MEDECINES GRAEFFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les recommandent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer *gratis*, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co.,
151, rue de Chartres.

Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1m

MIGUEL HERNANDEZ Jr. est candidat à la place de RECORDER du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans. Il sollicite les suffrages de ses amis et de ses concitoyens. L'élection aura lieu le 27 mars prochain.

GUANO.—Le Gouvernement Péruvien a, par suite des frets, de 20 à 25 0/0 plus élevés que les années précédentes qu'il est obligé de payer, donné ordre à ses agents dans cette ville, MM. CASTILLO & HARISPE, de hausser le prix du guano.—*Voir plus loin le tarif des prix*. 30 janv—6

ON DEMANDE à l'Institution BOURSIER, rue Toulouse, 184, un professeur d'anglais, parlant le français. Il devra demeurer dans l'Institution. 4fev—1m

A LOUER.—Un vaste appartement, composé de DOUZE PIECES, convenable pour une personne qui voudrait tenir un hôtel garni, situé à l'encoignure des rues Baronne et Poydras, avec galerie et entrée sur la rue Baronne et balcon sur la rue Payne. S'adresser au magasin de M. LOUIS CHARLES, 4fev—15 Encoignure Poydras et Baronne

AVIS.

Le soussigné a besoin D'OUVRIERS pour coudre 1,000 paires de pantalons déjà taillés.

Il profite de cette occasion pour annoncer au public que l'on trouvera chez lui un grand assortiment de broderies, rubans et toutes sortes de marchandises de saison, au plus bas prix possible. A. WEYL, 4fev—15f Enc Moreau et Français

FRUITS AU JUS—20 caisses assorties, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 4fev 29, rue Natchez

COGNAC—80 colis d'eau de vie Planat & Co, en débarquement du navire Arkes, de Bordeaux, et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 4fev 29, rue Natchez

EN débarquement du navire Arker, de Bordeaux, 80 barriques vin rouge, St-Julien, St-Estèphe, St-Emilion et St-Laurent.
20 caisses fruits à l'eau de vie assortis;
29 caisses fruits conservés au jus;
A vendre par FDO DE FUENTES & Co,
4fev—6 22, Vieille Levée

A vendre par le soussigné, à l'arrivée du navire Hansa, de Bordeaux—
100 caisses fruits conservés au jus, de la fabrique Teyssonneau;

100	do	fruits à l'eau de vie
100	do	cerises à l'eau de vie;
25	do	huile d'olive;
25	do	do en bouteille de 1 pinte;
600	do	vin rouge.

FDO DE FUENTES,
4fev—6 22, Vieille-Levée

GUANO.
TARIF DES PRIX.
Invariablement Comptant.

Pour sacs jusqu'à 5 ton—2 3/4 cents la livre.
De 5 tonneaux à 10 "—$55 par ton. de 2240 livres.
[illegible]
Un chargement complet livré sur le wharf......$58
30 janv—6

GUANO DU PEROU.

A PARTIR de cette date, l'avoir constamment en magasin le véritable GUANO du Pérou, importé par MM. Castillo et Harispe, et en vendra depuis un sac jusqu'à cinq tonneaux, aux prix des agents, c'est-à-dire 2 3/4 cts la livre.
F. A. GONZALES,
No 11, Front-Levée, près Bienville
et 23, rue Poydras.
4 fév

AVOINE POUR PLANT.—500 sacs avoine noire d'Egypte pour plant, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
F. A. GONZALES,
No 11, Front Levée, près Bienville
4 fév et 23 Poydras.

MAIS—600 sacs mais [illegible], en magasin et à vendre par [illegible]
No 11, [illegible]
4 fév et 23, rue Poydras.

Parfumerie et articles de fantaisie.

J. AUBIN,
63, rue de Chartres, encoignure Bienville.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un assortiment complet de parfumerie et articles de fantaisie, choisis par lui-même avec le plus grand soin et provenant des meilleures manufactures.

[illegible]

CAFE HAVANE—[illegible] à vendre par
E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas

Le brick anglais ARKER, capitaine C. J. Merlin, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le 1er district. Les consignataires sont requis de remettre leurs permis dans les cinq jours qui suivront la présente date, et de venir recevoir leurs marchandises sur la levée; autrement elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
PAUL JUGE FILS & Co
31 janv 27, St Louis

Le brick français JAUNE ALBERT, venant de Bordeaux, est en déchargement en face de la rue Du Maine. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours de cette date, sinon leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. A. CARRIERE,
31 janv 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE VERZENAY,
DE BILLICART SALMON.
M & J B WALTON,
12, *Nouvelle Levée*, et 12, *rue Tchoupitoulas*,
Seuls agents pour les Etats du Sud.

125 paniers en débarquement du navire George Thomas, du Havre. 3 fév—7

SUCCESSION DE GIUSEPPE FRAPOLLI.

LES créanciers de la succession de feu Giuseppe Frapolli sont requis de présenter leurs réclamations dans un délai de dix jours à M. Z. Latour, avocat des administrateurs de la dite succession, à son bureau, No 7, rue St-Pierre, Maisons Pontalba.
3 fév—10

Droguerie, Verrerie, Poterie, &c.

LE soussigné reçoit de ce magasin : Des fioles vertes de toutes grandeurs de 1 gro. à 8.
Do blanches carrées, do do
Jarres et bocaux verre blanc, de toute grandeur,
Pots en terre, fayence et porcelaine do do
Bassins ordinaires, blancs et jaunes,
Capsules à évaporer, en porcelaine française,
Creusets de Hesse, de la contenance de 1/2 à 3 gal.
Pèse sirops, pèse esprits, &c.
Aussi :—Pentes d'éther, pilules de Clark,
Suspensoirs de toute qualité,
Bandages clysopompes, clysoirs,
Tubes œsophagiens, trousses de chirurgien,
Purificateurs, &c. &c. H BONNABEL,
3 fév enc. Natchez et Tchoupitoulas

ON a besoin dans une pharmacie d'un commis parlant anglais et français et bien recommandé.—Pour plus d'informations, s'adresser à H. Bonnabel, encoignure Natchez et Tchoupitoulas. 3 fev

CANNES OTAHITI pour plant, à vendre par le soussigné.
H BONNABEL,
3 fév Encoig. Natchez et Tchoupitoulas

$30 de récompense.

PARTIE marronne le 10 janvier dernier, la négresse ANNY, âgée d'environ 20 ans. Elle est de petite taille, yeux vifs, peau noire et d'une démarche vive. Sa mise est ordinairement assez soignée. Cette négresse a été achetée dernièrement à l'encan des héritiers David, de Gretna, et on suppose qu'elle fréquente ce voisinage. S'adresser No 12, rue Conti, où la récompense ci-dessus sera payée à qui la ramènera. 3 fév—6

MAQUEREAUX—200 barils maquereaux No 3, et 100 demi barils do, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

INDIGO—30 surons Caracas et 10 caisses Manille, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

VIN rouge de Bordeaux—200 barriques et 300 caisses, en débarquement et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

LITHARGE—50 barils chine rouge,—50 barils litharge, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

VITRES—4000 caisses vitres françaises et vitres de Waterford, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29 Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—10 pipes de la marque célèbre "Bymbend," en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29, Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—60 paniers bouteilles vides, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29 Vieille Levée

PRUNEAUX—50 barillets pruneaux, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
3 fév 29 Vieille Levée

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

31 janvier 1854.

M. G. J. TISDALE a été nommé trésorier de cette Compagnie en remplacement de F. N. Wood, démissionnaire, à partir du 1er février 1854.
1fv—7f JAMES ROBB, Président.

DEMANDE—Un Monsieur, sa femme et son frère désirent trouver deux bonnes chambres et leur pension dans une famille française, ils préfèrent que l'anglais ne fut pas du tout parlé dans la maison. S'adresser par lettre au mobilement aux soins de M. Robertson J. McDonald, 75, Poydras. 1erfev—1sm

DEMANDE D'UN ECONOME.

UN homme actif, bien entendu dans l'exploitation d'une habitation et ayant l'habitude de conduire des nègres, trouvera l'emploi d'économe avantageux et permanent en s'adressant à
A. DELPIT, 16 rue St-Louis.
Inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations. 1er—[illegible]

NOUS offrons de vendre 19 beaux nègres de la Caroline du Sud, tous élevés sur la même habitation. On les vendra tous à l'amiable à des conditions libérales.
J. A. BEARD & MAY.

Mme BARON, Accoucheuse, reçue par la Faculté de Paris, et y ayant obtenu un premier prix, sollicite respectueusement la confiance des dames de la Nouvelle-Orléans. Une expérience de 18 années et les certificats les plus honorables, telles sont les garanties qu'elle peut offrir aux familles.—Elle donnera des consultations pour les maladies des femmes et des enfants, de 1 à 3 heures, à son domicile, No 169 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Références MM. les Drs. Lambert et Beugnot.
1 fév—3m

NOUVEAU RABAIS.

TOUS ceux qui désirent acheter des marchandises sèches à un prix secret bien au-dessous des prix qui se paient généralement pourront les trouver pour le NOUVEAU RABAIS sur toutes nos marchandises. Entre autres soieries à 50 cents la verge.
U. LAROUSSINI & Co.,
Maison Rouge, sur la Levée,
27 jan près le marché aux légumes

AVIS.

S. V. BARRETT & Co. ont transporté leur magasin No 36, rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Poydras et Lafayette, où ils continueront le même genre d'affaires. 28 jan—10f

Etrangers et Citoyens.

LE soussigné a l'honneur de vous annoncer qu'il a constamment à vendre

Au No. 72, rue du Camp :

Un fort stock de choix de
Beaux bijoux,
Diamants,
Montres,
Chaînes,
Argenterie et Argenterie plaquée,
Ornements de cheminée et Articles de fantaisie.

Qu'il vendra à des prix plus bas que d'ordinaire et à la plus grande partie
Au prix coûtant et au dessous, pour clore.
Aussi : une grande variété de cylindres pour pendules, vases à fleur, &c. à très bas prix.
C. REDON,
30 jan—10 72 rue du Camp

G. LAVIE,
No 5, rue St Charles entre Canal et Commune,
En déballage,

Deux caisses CHOCOLATS A LA CREME pour sourds, en boîtes assorties.
Prix très modérés.

PISTOLETS MONTE CHRISTO,
SYSTEME FLOBERT
Cartouches métalliques,
Fusils doubles pour dames et enfans,
Pistolets de Colt à 5 et 6 coups.
A vendre par G LAVIE,
19 janv rue St Charles No 5

J. C. DENIS,
Négociant-Commissionnaire,
RUE SECONDE No 75.
Saint-Louis (Mo).

SOLLICITE respectueusement les consignations de sucre et mélasse, liqueurs, cigares, &c. &c. et achète en ordre les produits de l'Ouest. 7nov—6m

Vente pour cause de liquidation, No 108, rue du Canal.

DESIRANT se retirer des affaires, Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames, qu'à partir de ce jour elle vendra, à prix coûtant, son bel assortiment de marchandises, consistant en broderies, dentelles, nouveautés, valenciennes, malines point d'Alençon, guipures, voilettes et châles, dentelle Chantilly, Cambrey, etc., etc.

L'installation du dit magasin à vendre avec la continuation du bail.

Pour les conditions s'adresser sur les lieux.
7 janv—1m

PRUNES SECHES—10 caisses de 24 pobans chacune, venant d'arriver et à vendre par
HENRY VALETON,
2 fév 90, rue St-Louis

GELEES assorties de Paris—30 douzaines en débarquement du navire Eastern Queen, à vendre par HENRY VALETON,
2fév 90, St-Louis

CHAMPAGNE—75 paniers de 12 bouteilles, et 25 do 24 demi bouteilles, de la marque bien connue Jenny Lynd, en débarquement du navire Rome, et à vendre par HENRY VALETON,
2fév 90, St-Louis

BOUTEILLES—100 paniers bouteilles vides de [illegible] et 30 do do do de 20 onces, en magasin et à vendre par HENRY VALETON,
2fév 90, rue St-Louis

EAU de fleurs d'Oranger—100 caisses qualité triple supérieure, en magasin et à vendre par
HENRY VALETON,
2fév 90, St-Louis

FRUITS AU JUS—36 caisses assortis, marque Teyssonneau & Co, 30 caisses fraises marque J. Pinean & Co, à vendre par HENRY VALETON,
2fév 90, St-Louis

FRUITS A L'EAU DE VIE—35 caisses prunes, 25 do abricots, venant d'arriver, à vendre par
HENRY VALETON,
2fév 90, rue St-Louis

EAU DE VIE DE PECHES—25 barils vieille eau de vie de pêche, en magasin et à vendre par
HENRY VALETON,
2fév 90, St-Louis

ESCOMPTE Le soussigné escomptera, au taux le plus bas, les billets de loterie (de quelque somme qu'ils soient), gagnés à la loterie de la Havane.
D. BORNIO, jnr.
20 oct 34, rue Gravier

GRUYERE—En débarquement du navire Morit mer Livingston, du Havre—Trois boucauts fromage de Gruyère, à vendre par A COUTIN,
1fév 13, rue Bienville

FROMAGE DE GRUYERE—2 boucauts fromage de Gruyère, qualité supérieure, à vendre par
1 ja A COUTIN, 13, rue Bienville

ABSINTHE ET KIRSCH—100 caisses absinthe suisse, de la marque Berthoud fils, à Couvet, et 25 caisses Kirsch, même marque, à vendre par
1 ja A. COUTIN, 13, rue Bienville

Changement de domicile.

B. TALAMON a transporté son magasin et ses bureaux, du No 186 au No 181 rue Royale. 3nov

SAVON français—150 caisses savon de Marseille, à vendre par B TALAMON,
[illegible] 181, rue Royale

SARDINES—800 quarts [illegible], en magasin, à vendre par B TALAMON,
[illegible] 181, rue Royale

1000 [illegible] en magasin par B TALAMON,
[illegible] 181, rue Royale

Aux Photographes et Daguerréotypistes.

R[illegible] Daguerre [illegible]
[illegible]

VIN ROUGE—200 caisses St-Julien, 200 caisses Larose, 150 caisses Haut-Brion, en débarquement du navire Elien Maria, à vendre par
SOSTHENE THOMAS,
29, rue Natchez

D. BORNIO Jr.,
[illegible]
Rue Gravier, No 34.

CIGARES DE LA HAVANE—1,200,000 [illegible] Regalias, Londres, Millares, [illegible] Conchas, Prensados, Queens, [illegible] vendre par
D. BORNIO Jr.,
34, rue Gravier

COMESTIBLES.

500 boîtes et demi-boîtes thés vert et noir, boucauts de 16 et 6 livres,
200 sacs café Moka, Java, de la Havane et de Rio,
30 barils sucre du Nord en morceaux et pulvérisé,
20 do pains de sucre du Nord,
40 tierçons riz de choix de la Caroline,
200 caisses chandelles blanc de baleine et de l'Etoile,
50 do savon de Jackson, Moermore, Morrill & Smith et Hiltman,
200 caisses savon de Cochran pour toilette,
100 do amidon de Wm Colgate,
100 do raisins M. R. et Layer,
50 do sardines en demi et quarts de boîtes,
100 do conserves de Underwood & Davis, en bocaux de 1 et demi gallon,
200 demi barils et barillets gros maquereaux No 1,
50 barillets de saumon,
100 caisses homards en boîtes cachetées,
25 sacs piment noir,
15 do de piment,
50 caisses capres,
75 do olives,
50 do fruits assortis en vinaigre, de Underwood & avis,
30 do prunes sèches,
10 grosses poudre levain de Preston & Merrill,
150 caisses ketchups assortis,
10 do sauces de Worcester en bouteilles et demi bouteilles,
50 caisses 112 boîtes en ferblanc chacune, moutarde de l'Ohio, de Dijon et Durel,
30 caisses 112 boîtes en ferblanc chacune, moutarde de l'Ohio,
30 caisses véritable sirop Rose de Davis,
20 do piment doux conservé en bouteilles de 1/2 livres,
20 do de blanc do do do
40 do gingembre, citron de girofle, capres do
100 do poisson conservé, en demi et quarts de bouteilles,
30 do choco lat de Baker & Mass,
50 petites boîtes chocolat des Caracas,
30 caisses tabac à priser d'Epson,
30 do conserves américaines Shaker,
30 do do do de Boston,
30 dames-jeannes bouteilles eau de vie Castillon, 1815,
25 do do vieux London Dock,
25 do do Sherry de l'Harmony's Nephews,
25 do do Madère de Howard, March & Cd,
25 do do vieux Madère Pallestino,
500 caisses vin rouge de table,
100 papes ale de Byas, en bouteilles et demi bouteilles,
50 do porter do do
50 do fort ale de Younger do do
50 do porter de Barkley en demi bouteilles,
30 barils vieux whiskey Bourbon de J. B. Miller,
30 do do Monongahela de Baltimore,
15 do do de vie de Seignette,
25 demi pipes eau de vie de Castillon, 1815,
30 pipes, demi, quarts et huitièmes vin de Madère,
2 pipes vieux whiskey extra d'Ecosse,
30 quarts et huitièmes pipes vieux vin d'Oporto,
200 sacs véritables graines de coton, petit Golfe du Mexique
En magasin et à vendre par
E. M. McALPIN & Co,
No 69, rue de la Commune,
30jv—1mm et 33, rue du Canal.

P. A. HEBRARD, No 118, rue du Canal, près Royale, reçoit en ce moment par les navires Ed Morse, Geo Thomas, Rome et Eastern Queen, du Havre, les articles suivans, qu'il offre à ses amis et au public aux prix les plus réduits :
Barège couleurs unies, à 25 cts la yarde,
Indiennes françaises fond blanc, pour enfans,
Brillantés, dessins nouveaux,
Jaconats couleur, haute nouveauté,
do pour deuil et demi-deuil,
Mousselines imprimées,
Organdis fantaisie, do do Pompadour,
Gaze deuil,
Robes barège, couleur à volants,
do do fond blanc, volants à raies satinées,
do do do écossais,
Serviettes et nappes damassées, du Bears, pour 12, 18 et 24 couverts.
Aussi, par le navire Sultan, de Liverpool :
Toile écrue à raies rouges et bleues, pour rideaux de galeries,
Toile écrue patentée, pour habitans,
Bobinet 12/4, de qualité extra, pour moustiquaires,
Nankin couleurs unies et à carreaux, pr pantalons,
Robes batiste [illegible], imprimée.
P. A. HEBRARD,
31jan 118, rue du Canal, bâtisse Touro

Aux Français qui désirent apprendre l'anglais.
INSTITUTION BOURSIER.
184 RUE TOULOUSE, ENTRE REMPARTS ET BOURGOGNE.

M. BOURSIER dont l'institution est déjà si avantageusement connue, vient de recevoir sa classe du soir ; heures d'étude de 6 à 9 heures.
Branches d'Instruction :
Anglais, français, calcul, écriture, &c.
Prix..............................$4 par mois
30 janvier

CLASSE DU SOIR

MONSIEUR JEGOU à l'honneur d'annoncer aux parents et aux jeunes gens, que sa classe du soir sera ouverte à partir du 1er février.
BRANCHES D'INSTRUCTION :
Anglais, Français, Calcul, Ecriture, &c.
Prix : $3. 30jv—15f

Avis aux amateurs d'Horticulture.

M. MAGNE horticulteur, fleuriste, et membre des sociétés d'horticulture de France, a l'honneur de prévenir les amateurs d'horticulture qu'il vient d'arriver en cette ville avec une très belle collection de plantes à fleurs et d'ornement, savoir : Camellias, Rhododendrons, Magnolias, Azaléas, et une grande collection de rosiers nouveaux—Aussi : quelques beaux camellias de six pieds de hauteur, et des dernières variétés qui ont été obtenues dans les meilleurs établissements.

On trouvera, en outre, une très belle collection d'arbres fruitiers, tels que : poiriers, pommiers, vignes, &c., de tout premier choix et des meilleures qualités ; un très grand assortiment de graines, bulbes et oignons de toutes espèces. Le tout à des prix très modérés et avec pleine garantie.

Le magasin est situé au-dessous de l'hôtel Saint-Charles, à côté de celui de M. Fabre, marchand d'articles de fantaisie. 4 fév—1 mois

PIANOS, &c.

H. PARSONS, 13, rue du Camp, offre à vendre un très grand assortiment de PIANOS BURNS & CLARK, CHICKERING et PLEYEL. Aussi des MELODEONS d'une nouvelle construction et les meilleurs qui se soient jusqu'ici. Un grand assortiment de GUITARES, d'ACCORDEONS et de VIOLONS, avec les brochures renfermant les renseignements nécessaires, etc.

On accorde et on répare chez M. Parsons.
24 déc—1m

Avis aux dames.

NOUS invitons respectueusement les dames de venir visiter un lot choisi de Robes Barèges à Volants et Bayadères pour Bals, Soirées et Visites, que nous déballons aujourd'hui.
C. A. BARRIERE & FRERE,
31 jan—10f 56, rue de Chartres

EAU DE VIE—4 demi-pipes (J V Bernard & Co, La Rochelle, de preuve, pâle.
14 quarts do do do do
20 huitièmes do do do do
En débarquement du brick Arken, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
24 janv 17 & 19, rue St Louis

VIN ROUGE—80 barriques vin rouge St Julien, St Estèphe, St Emilion, St Laurent,
350 caisses vin rouge St Estèphe, 12 bouteilles.
En débarquement du brick Arken, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
31jv 17 & 19, rue St Louis

LE Dr BERNARD, (de St-Jacques) à l'honneur d'informer ses amis qu'il vient de fixer son domicile, encoignure St-Louis et Bourbon.
31janv—1m

VIN ROUGE.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux—64 barriques vin rouge, à vendre par E DECHAMPS,
7jv Rue Condé 67

EN débarquement du navire Ellen Maria, venant de Bordeaux :
40 barriques vin rouge bon ordinaire ;
34 barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par
X. LAMBERT,
26 janv No 63, rue des Magasins.

EN magasin et à vendre—450 barriques vin rouge pour familles, savoir :
150 barriques St-Vincent de Paul;
50 do supérieur Médoc;
150 do Macon;
50 do St-Julien;
700 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc;
50 do véritable absinthe suisse, E. Pernot;
30 do absinthe à l'eau de vie;
40000 cigares de Brême, 1re qualité;
20000 demi boîtes sardines;
[illegible] quarts do do;
150000 bouchons qualités diverses
Par L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres, No 115

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE,
Etablie en 1848, rue Ste-Anne, No 117,
Entre Bourbon et Dauphine.

LE soussigné annonce au public de cette ville, aux restaurateurs, hôtels et maisons bourgeoises, qu'il est prêt à les servir, comme par le passé, avec la plus grande promptitude, de la moutarde de sa fabrique, déjà si avantageusement connue, en bouteilles, demi-bouteilles, gallons et demi-gallons.

Cette moutarde est garantie naturelle, sans aucune couleur pour imiter celle de tout autre fabricant ; le soussigné désirant au contraire ne vendre que la sienne et n'ayant à redouter aucune contrefaçon.
9 janv—1m F. BESSIN.

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX,
SOULIERS.

Convenables pour le commerce de la campagne en général et pour l'usage des plantations. 15juil—tf

ROBES BAREGE, A VOLANTS ECOSSAIS—200 robes grande nouveauté à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
28, rue de la Douane

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE—15 caisses [illegible] varas.
10 caisses [illegible], en débarquement du navire Geo Thomas, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
1fv 28, rue de la Douane

LINGE DE TABLE—3 caisses nappes assorties, toiles damassées, de Saxe, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
1fv 28, rue de la Douane

PIMENT—450 sacs en magasin et à vendre par
E J HART & Co,
31janv 79, rue Tchoupitoulas

EN MAGASIN—Cotonnade française,
Mouchoirs Madras,
Coutils français de fil blanc,
Do do do de couleur,
Do do de couleur de fil et coton,
Jaconats couleur, &c, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
24jv 28, rue de la Douane

CHAMPAGNE—Attendu par le navire Alice—[illegible] paniers de marques suivantes : Bear, Crown, Bouché, Verzenay, Sillery supérieur, Fleur de Bouzy, à vendre par J & J PARDOS,
31 dec 31, Vieille Levée

EN débarquement du navire Ellen Maria de Bordeaux—
56 barriques vin rouge Montferrand et St-Estèphe,
57 barils vin blanc Haut-Sauterne,
102 caisses vin en bouteilles et 1/2 de bouteilles.
A vendre par B TALAMON,
27 jan 181, rue Royale

DAMEJEANNES—1,000 de 5 gallons,
100 3 do,
100 2 do,
200 1 do.
En débarquement du navire Morse, venant du Havre, à vendre par J B PREAU & Co.
19jan 21 et 23 rue Gravier

ABSOUX,
ENCOIGNURE Ste ANNE ET CHARTRES
MAISON PONTALBA.

[illegible] robes de barège à volants, contenant chacune 36 yards.
Prix............................$4 50 à $7 50 la robe
20 janv

UN REMEDE SUR!!

POUR la guérison des pâles couleurs, (chlorose) des Leucorrhées blanches, engorgements (aménorrhée), etc. Ce médicament laisse bientôt des forces, [illegible] les plaies de la [illegible] et toutes les préparations ferrugineuses connues.
A vendre seulement à la pharmacie de
L. GAMOTIS,
coin Remparts et Bayou

A vendre.

UNE négresse créole nommée Nancy, âgée d'environ 35 ans, parfaite cuisinière, et blanchisseuse et repasseuse, pratiquement garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi, ensemble avec son fils Aubert, âgé de cinq ans.
S'adresser au bureau No 56, rue de la Douane de 9 heures à M. à 3 heures P. M.

$50 de Récompense.

PARTI de chez son maître, samedi dernier, à 7 1/2 heures du soir, le nègre GEORGE, taille d'environ 5 pieds 10 pouces, parlant le créole [illegible]
[illegible]
P. A. LAMAISON
[illegible] encoignure Chartres et St-Pierre

R[illegible]—150 [illegible] à vendre par
E J HART & Co, 79, Tchoupitoulas

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 1er février 1854.

UN dividende de cinq pour cent, sur les bénéfices de cette Banque pendant les six derniers mois, a été déclaré aujourd'hui et sera payé à partir de vendredi 10 du courant.
Par ordre de la direction.
24 fv—7 RICHARD RELF, Caissier

Banque de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 21 janvier 1854.

LA Direction de cette Banque a déclaré ce jour un dividende SEMI-ANNUEL de CINQ POUR CENT, et un DIVIDENDE EXTRA DE CINQ POUR CENT tous deux payables aux actionnaires à partir de LUNDI, 6 février prochain.
24 jan—jusq 6 R. M. DAVIS, caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Lundi, 23 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque que l'élection annuelle de Directeurs aura lieu à la Banque, lundi, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
RICHARD RELF.
23 jan—jus 6 Caissier

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 21 janvier 1854.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Banque qu'une élection de Douze Directeurs pour l'année 1854 aura lieu lundi, 6 février prochain, au No 121, rue du Canal.
Par ordre de la Direction,
GEO. A. FRERET,
23 jan—jusq 6 f Caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle Orléans, 4 janvier 1854.

AVIS est par le présent donné aux Actionnaires que l'élection annuelle de douze directeurs aura lieu, au bureau de la Banque, lundi, le 6 février prochain, entre dix heures du matin et deux heures de l'après-midi.
EUG. ROUSSEAU.
4 jan

Ancienne Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1853.

A UNE assemblée de la Direction qui a eu lieu ce jour, un dividende de cinq piastres par action a été déclaré sur l'actif payable aux actionnaires après le 1er février prochain, à la Nouvelle Banque, No 121, rue du Canal.
Par ordre de la direction.
GEO. A. FRERET,
3 janv Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.
NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1853.

DES paiements seront faits par les actionnaires de cette institution, de :
$25 par action le 10 janvier prochain et de
$25 " le 10 février "
A la maison de banque, No 121, rue du Canal.
Les actionnaires ayant des dividendes à recevoir de l'ancienne banque peuvent faire le premier paiement de leurs deux au moyen d'un ordre en faveur de cette Banque pour le montant desdits dividendes.
F. N. WOOD,
3 janv—3ps jusq. 12 fev Caissier

Banque des Artisans et Marchands
(EN LIQUIDATION.)
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1854.

UN dividende FINAL de vingt-trois pour cent sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi 13 février prochain.
U. H. DUDLEY,
G. CRUZAT, } Commissaires.
S. JAMISON.
12 jan—1 m 3ps

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1853.

L'ELECTION annuelle de trois directeurs par les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu au bureau de la dite Banque, le lundi 6 février prochain, entre 10 heures et 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction, H. L. PEIRE,
31 déc—2ps Caissier

Nouvelle-Orléans, le 26 de janvier 1854.

AVIS est donné que J. BURNSIDE & Co, ont transporté leur magasin de la rue de Chartres No 19 et 21 à la rue du Canal, No 95.
20 jan—1m

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'ETAT SUR LA VIE—
Worcester, Mass.

JOHN DAVIS, Président. Capital garanti
Samuel Conway, secrétaire. accumulé. $550 000

La Compagnie d'Assurance des Marchands sur les Incendies, New-York.

Chas. B. O. Ostrand, président } Capital. $ 300 000
James Barker, secrétaire.

En sa qualité d'Agent de ces deux Compagnies dont le capital est de $850,000, je suis prêt à assurer les maisons, les marchandises, les meubles les navires dans le port et leur chargement, et à délivrer des polices d'assurance sur la vie des blancs et des esclaves. Les dommages et les pertes seront promptement payé à ce bureau.
JAMES C. HARRISON, Agent.
5jan—1an Bureau No 47, Exchange Place.

A VENDRE.

Une belle maison avec terrain et dépendances située dans le 3e district de la Nouvelle-Orléans, et formant l'encoignure des rues Félicité et Constance.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions de la vente et du plan de la propriété à
L. MAJESTE,
21 jan rue de Chartres No 115

A VENDRE

UNE MACHINE A VAPEUR ayant un cylindre de quinze pouces de diamètre et quatre pieds et demi de course, une chaudière à huit pouces de diamètre, quatre pieds et demi de long, d'une construction récente garantie, en parfait bon état pour travailler.

Chaudière à vide et pompe à vide, deux chaudières à double fond et une chaudière à évaporation. Le tout entièrement neuf, et proportionné à la machine ci-dessus et des dimensions suivantes.
S'adresser à W. & D. URQUHART,
ou à ROBERT FERGUSSON,
Encoignure des rues Richard et Nouvelle-Levée.
[illegible]

A LOUER.

UN JEUNE NEGRE de 18 ans, domestique de maison. S'adresser à W. CRUZAT,
[illegible] No 4, Front Levée

G. BURKE,

A TRANSPORTE ses bureaux du No 145, rue du Canal, au coin des rues Canal et Magasin, au premier.
Entrée par la rue du Canal. 21janv—30

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se maintient,

La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés,
31 jv 56, rue de Chartres

Librairie française.

REÇU par le navire Richard Morse, une facture de LIVRES FRANÇAIS composée en partie d'ouvrages nouveaux. Avis aux amateurs.
A PAYA & Co,
31 jan—10 56 rue de Chartres

MASQUES.

REÇU par le navire Richard Morse, et à vendre en gros et en détail :
Masques métalliques,
Do en papier blanc et gris,
Nez à moustaches, &c. &c.
A. PAYA & Co,
31jv—15f 56, rue de Chartres

Allumettes en Cire.

NOUS venons de recevoir un envoi d'Allumettes-bougies de la fabrique du célèbre Merckel, que nous offrons en gros et en détail.
A. PAYA & Co.,
31 jan—10f 56, rue de Chartres

Mme ROBERT,
No 158, RUE ROYALE, ENCOIGNURE TOULOUSE,

A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié de Modes et Nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, consistant en *Chapeaux et Capotes*, de soie, de velours, etc., *Mantelets, Mantelets, Pelisses*, nouveau genre, *Tablier*, *Broderies*, Coiffures, Eventails, Mitaines, Fleurs artificielles, &c.

Mme Robert, par le bon goût qui a présidé au choix de ses modes et nouveautés, autant que par ses prix modérés, espère mériter le patronage qu'elle sollicite. 10 jan—1m

BAINS!—BAINS!—BAINS!

A VENDRE, avec la clientèle, la magnifique maison de bains connue sous le nom de **Bains de la Louisiane**, situé au No 119 rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. On peut prendre toutes sortes de bains dans l'établissement, qui est complet sous tous les rapports. A vendre également, si on le désire, le terrain et la maison. Le patronage du public n'a jamais fait défaut à cet établissement depuis sa fondation, en 1848.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
10 jan—1 m

BARILS A MELASSE A VENDRE.

LE soussigné tonnelier et marchand de barils, a constamment en magasin un grand assortiment de barils et demi barils en bois de cypre, à vendre au plus bas prix du marché.
F. FLEURY,
Rue St Pierre, entre Robertson et Claiborne.
N. B.—Les ordres laissés au No 10, rue St Louis, chez Walsh et Trelford, ou au bureau de J. Escalona, No 128, rue Commune, seront immédiatement remplis. 23nov—3m

Café à vendre.

UN bel établissement connu sous le nom de NATCHEZ EXCHANGE, à l'encoignure Poydras et Nouvelle-Levée, avec un bail de 3 ans et privilége.
S'adresser à MAILLOT & COLARD,
5janv—1m 12 rue Crossman

BOIS DE CHAUFFAGE
A VENDRE.

250 CORDES bois de chauffage, livrables sur la batture, à McDonoghville. S'adresser à François Charles, Passage de la Bourse, No 115.
24 jan—6f

CIGARES de la Havane—34,000 cigares de la Havane, venant d'être débarqués par le Samuel A. Peters, comprenant : Regalias et autres cigares des marques célèbres Grandillas, Emilia, Tres Flores et autres, à vendre par J M CABALLERO,
26 jan 36 Vieille Levée,
entre Douane et Bienville

SUCRE, CAFE, CIGARES ET MIEL.
[illegible] caisses sucre de la Havane;
[illegible] sacs café de la Havane, 1re qualité;
[illegible] milliers Regalias, Londres et Millares;
[illegible] barils miel, en débarquement du brick Samuel Peters, venant de la Havane, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
[illegible] 26, Vieille Levée

FORMES ET POTS pour raffinerie de sucre.
[illegible] formes à sucre partie en bois, partie en terre;
[illegible] pots à sucre en terre;
[illegible] pour recevoir les formes;
Gouttières pour sirop;
Divers autres objets de raffinerie.
A vendre par FRED. LOISON,
26 jan 24, rue de la Douane.

FILTRES POUR RAFFINERIE DE SUCRE—[illegible] filtres à poches;
150 sacs à filtrer. A vendre par
FRED. LOISON,
26 janv 24, rue de la Douane.

PAPIER A SUCRE—[illegible] rames papier pour pains de sucre ; 30 ballots ficelle pour pains de sucre.
A vendre par FRED. LOISON,
24 jan 24, rue de la Douane.

CAISSES VIDES—A vendre par FRED. LOISON,
24 rue de la Douane.

HUILE D'OLIVES—J Plagniol 100 paniers bouteilles de 24 cad., à vendre en magasin par JOHN CLAUZURE,
164, rue Royale

VIN [illegible] en barriques et barils :—50 barriques vin rouge [illegible], 20 do Bergerac, 20 barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre en magasin par
JOHN CLAUZURE,
164, rue Royale.

MALAGA DOUX en magasin—[illegible] malaga doux de la marque St Martin, à vendre par
JOHN CLAUZURE,
[illegible] 164, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre

B. TALAMON,
Seul agent de la marque [illegible] Haute Sauterne 1848 et 1851.
[illegible] 183 et 185, rue Royale.

45 [illegible] vinaigre blanc, 25 balles de 10,000 bouchons [illegible]
[illegible]
V & E MAIGNAN,
85, rue St Louis

20 [illegible]
[illegible]
V & E MAIGNAN,
85, rue St Louis

PAPIER [illegible] sucre de St Louis, à vendre
VOORHIES, GIBSON & Co,